

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021

Le vingt-neuf juin deux-mille vingt-et-un, le Conseil Municipal s'est réuni au Foyer des Aviculteurs, la salle de séances étant délocalisée dans cette structure communale afin de respecter les distances minimales de sécurité, sous la présidence de M. PILLERI Angelo, suite à la convocation adressée à tous les membres le trois juin deux-mille vingt-et-un.

Monsieur le Maire salue l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal présents. Il ouvre la séance à 18 heures 30.

Etaient présents : Mickaël FEGA, Angelo PILLERI, Éric DIDILLON, Pascal GRENOUILLET, Vincent THUET, Elodie MADAULE, Nathalie SPECKER, Daniel SECCI, Jacqueline ERBLANG, Charlotte HAAB, Gilbert SIMON.

Absents excusés : Sandra CANCELLIERE (procuration à Nathalie SPECKER), Jean-Marc BIECHERT (procuration à Vincent THUET), Franck WANNER.

Ordre du jour

1. Liste de présence
2. Travaux Voirie – point sur la rue de Saint-Louis
3. Finances
4. Divers

Vote de la séance à huis clos

M. le Maire propose que cette séance soit tenue à huis clos.

Les élus, à la majorité des membres présents, approuvent cette proposition.

1. Liste de présence

Le quorum étant atteint, à savoir 11 présents + 2 procurations = 13 votants, Monsieur le Maire propose donc de poursuivre l'ordre du jour.

2. Travaux Voirie – point sur la rue de Saint-Louis

La Communauté européenne d'Alsace (CeA) a commencé les travaux de la rue de Saint-Louis avec un bonus puisque les travaux du carrefour avec la rue de l'Ecole et la rue Principale ont été offerts par la CeA.

Comme l'extension gratuite du chantier a été décidée au dernier moment, il nous faut remercier Mmes Nathalie SPECKER et Elodie MADAULE qui ont dû intervenir au niveau de la déviation par la rue des Merles ; d'où l'ouverture en urgence de celle-ci pour permettre aux riverains et écoliers de sortir et de rentrer de la rue de l'Ecole.

Une fois le macadam posé, des aménagements sécuritaires seront installés pour limiter la vitesse des automobilistes

3. Finances

★ Délibération n°3.1 :

Objet : Finances

Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit d'une Décision Modificative n°01/2021 du budget primitif 2021.

Il convient de prendre une décision modificative sur le budget primitif 2021 afin de pouvoir passer les écritures comptables concernant la régularisation pour les amortissements, à savoir :

En recettes d'investissement :		
2031/041	Frais d'études	16'558,37 €

En dépenses d'investissement :		
2313/041	Immos en cours -constructions	4'535,65 €
2315/041	Immos en cours inst-techn	12'022.72 €

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** la Décision Modificative n° 01/2021 du BP 2021.

- **D'APPROUVER ET D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

4. Divers

Acquisition d'un nouveau tracteur

M. le Maire informe les élus qu'après réflexion il serait judicieux d'investir dans l'achat d'un nouveau tracteur communal équipé d'un bras articulé et de nouvelles options pour éviter de faire appel chaque année au GAEG du Lindenhof pour le fauchage aux abords des routes du village (pour rappel en 2019 : 3500 € pour 2 passages) ou à d'autres sociétés pour effectuer des tâches que nous pourrions faire nous-même.

Les élus ne voient pas d'objection à cet achat mais suggèrent d'essayer de vendre un des anciens tracteurs appartenant à la commune. Il reste à en définir le prix de vente.

Motion de soutien aux Communes forestières de France

Le gouvernement envisage d'augmenter la contribution des 14000 communes et collectivités forestières françaises pour le financement de l'Office National des Forêts (ONF) à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025.

Pour faire bon poids, le futur Contrat Etat-ONF prévoit aussi la suppression de près de 500 emplois temps plein à l'ONF.

Nos communes ne peuvent être la variable d'ajustement à l'équilibre du budget de l'ONF et de surcroît, faire les frais des suppressions de postes sur le terrain, dégradant un maillage territorial pourtant essentiel. Ces mesures sont d'autant plus

injustes que nous avons soutenu sans relâche la filière bois et ses emplois, sans une guerre commerciale mondiale des matières premières.

Enfin, les communes et collectivités forestières font face à une tempête sanitaire silencieuse qui détruit inexorablement nos forêts, impactant fortement les budgets locaux.

Aussi, la Fédération nationale des Communes forestières vous demande de voter en conseil municipal la motion ci-dessous pour le retrait de ces mesures inacceptables et incohérentes.

Motion de la Fédération nationale des Communes forestières

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétiques, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

Exige :

- le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

Demande :

- une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Tour de table :

Intervention du conseiller M. Éric DIDILLON qui souhaite revoir la façon de travailler et l'anticipation des travaux avec les membres du Conseil Municipal
Ce point sera développé lors d'un prochain conseil.

Monsieur le Maire souhaite de bonnes vacances à tout le monde

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 20 heures 00 minutes.

PILLERI Angelo

FEGA Mickaël

DIDILLON Eric

GRENOUILLET Pascal

THUET Vincent

MADAULE Elodie

SPECKER Nathalie

SECCI Daniel

ERBLANG Jacqueline

HAAB Charlotte

SIMON Gilbert